

PROCES- VERBAL SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Le vendredi 15 décembre 2023, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Présents : Hervé Saint JALM, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER, Ludwig KERBRAT, Stéphanie PHILIPPE.

Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET, Morgane LEGLAND.

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la dernière session

Approuvé

2. Travaux d'urgence sur l'église

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la réalisation des travaux d'urgence sur l'église afin de pouvoir lancer des demandes de subventions qui doivent être transmises à la fin de ce mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'opération et son plan de financement. Il autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) eau et assainissement 2022

Présentation du rapport de l'année 2022. Sur la commune il reste une part non négligeable de systèmes d'assainissement non collectif non conforme. Le prix de l'eau potable est l'un des plus cher du territoire de Morlaix Communauté, cela s'explique en partie du fait qu'il y est peu d'habitants sur la commune donc peu de consommateurs et un réseau étendu. Le prix ne baissera pas mais il stagnera pendant quelques années. Les relevés réalisés montrent une bonne qualité de l'eau potable.

Approuvé

4. Mise à jour référent technique Infra Polmar

La commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes. Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire. Ce binôme élu/agent permet ainsi

une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise. Le Maire souligne que Vigipol conseille aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu.

Le référent élu Infra POLMAR désigné par délibération du 11 mai 2017 était Hervé SAINT-JALM et le référent technique (ou administratif) Nelly OLLIVIER. Madame OLLIVIER étant partie à la retraite et Monsieur SAINT JALM ne pouvant plus exercer cette fonction du fait de son mandat de maire, il convient donc de désigner de nouveaux référents sur ce sujet.

Avec leur accord, le Conseil municipal désigne Madame Rébecca DORMONT comme référent technique et Monsieur Gabriel GENTRIC comme élu référent.

5. Subventions

Le Maire présenté au Conseil municipal les demandes de subventions reçues. Après étude, le Conseil décide d'attribuer des subventions :

- au Comité des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA) de Lannéanou d'un montant de 150 €,
- à l'IREO MFR de Lesneven d'un montant de 100 € (un élève inscrit habitant la commune)
- au CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, campus de Ploufragan, d'un montant de 100 € (une élève inscrite habitant la commune).

6. Questions diverses

Terrain intergénérationnel

3 offres ont été reçues : la plus basse à 15 072 € pour la tranche ferme et 6048 € pour la tranche conditionnelle. La plus élevée : 34 750 € pour la tranche ferme et 58 800 € pour la conditionnelle. Le marché est en cours d'analyse.